

Extrait du rapport de la présidente du jury du concours de rédacteur territorial principal de 2^e classe organisé par le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la Région Île-de-France (session 2013)

Il s'agit du premier concours de rédacteur territorial principal de 2^e classe organisé par les centres de gestion depuis la parution du nouveau statut particulier des rédacteurs territoriaux (décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié).

Ce statut particulier de catégorie B s'inscrit dans le dispositif du Nouvel espace statutaire (NES).

Les centres de gestion franciliens, conformément à leur souci de mutualisation des différentes opérations, se sont répartis la charge de l'organisation des concours et examens professionnels de ce nouveau statut particulier. Le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la grande couronne a pris en charge le concours de rédacteur territorial principal de 2^e classe pour l'ensemble des centres de gestion franciliens.

26 centres de gestion ont utilisé les sujets élaborés par le Centre de gestion du Rhône dans le cadre de la cellule pédagogique nationale (23 en métropole et trois dans les départements d'outre-mer).

Les principaux chiffres (session 2013)

Concours	Nombre de postes	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles	Présents à l'admission	Seuil d'admission	Candidats admis
Externe	236	1 278	556	9/20	153	152 (99,35 %)	10/20	114
Interne	128	1 295	602	9/20	201	200 (99,50 %)	10/20	137
3 ^e concours	65	101	38	9/20	20	20 (100 %)	10/20	14
Total	429	2 674	1 196		374	372 (99,46 %)		265

Le jury a procédé au transfert de 9 postes du troisième concours non pourvus au bénéfice du concours interne, soit $128 + 9 = 137$ postes.

Taux de réussite au concours

Concours	Par rapport aux inscrits	Par rapport aux présents aux épreuves écrites	Par rapport aux candidats admissibles
Externe	8,92%	20,50%	74,51%
Interne	10,58%	22,76%	68,16%
3 ^e concours	13,86%	36,84%	70%

Taux de couverture du nombre de postes

Concours	Nombre de postes initial	Nombre de candidats admis (avec les transferts de postes)	Taux de couverture
Interne	128	137	107,03 %
Externe	236	114	48,31 %
3 ^e concours	65	14	21,54 %
Total	429	265	61,77 %

Le CIG grande couronne a été très surpris par le chiffre relativement faible de candidats inscrits pour ce premier concours. Il semblerait que les candidats aient choisi de présenter le concours de rédacteur territorial même lorsqu'ils étaient titulaires de diplômes pouvant leur permettre de se présenter au concours de rédacteur principal.

Il apparaît, pour cette session, que les candidats n'avaient pas intégré le nouveau dispositif mis en place dans le cadre du NES.

Les services du personnel des collectivités territoriales n'ont également pas maîtrisé ce nouveau cadre d'emplois, ce qui aurait pu permettre une meilleure orientation des candidats entre le concours de rédacteur et celui de rédacteur principal de 2^e classe.

Par ailleurs, les taux d'absentéisme aux épreuves écrites atteignent des records (53,52 % pour le concours externe et 62,38 % pour le troisième concours). Globalement, pour les trois concours, le taux de présence aux épreuves d'admissibilité n'est que de 44,72 %.

Profil des candidats

Ce cadre d'emplois attire toujours très majoritairement les femmes : elles sont 83,83 %. 59,08 % des candidats autorisés à concourir au concours externe ont moins de 30 ans, alors que 91,12 % des candidats du concours interne et 100 % des candidats du troisième concours ont plus de 30 ans.

Les candidats sont majoritairement domiciliés en Île-de-France (ressort géographique du centre organisateur).

72,45 % des candidats au concours externe, 37,9 % des candidats au concours interne et 52,47 % des candidats au troisième concours ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (baccalauréat + 2).

Il est à noter que 31,07 % des candidats du concours externe sont de « faux externes », ils sont déjà en poste dans la fonction publique. 41,93 % des candidats du concours interne sont en poste dans la fonction publique territoriale (communes) ainsi que 81,19 % des candidats du troisième concours.

Les candidats des trois concours déclarent, à hauteur de 56 %, qu'ils n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils se sont préparés seuls. La préparation suivie auprès du CNFPT représente de 6,5 à 17 % des candidats selon les voies de concours.

L'admissibilité

Concours externe

Concours	Nombre de présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes \geq à 10	Moyenne
Réponses à des questions	571	17	0	271	129	5,94
Rédaction d'un rapport	556	15,75	0	82	148	7,80

272 candidats sur les 556 candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites ont obtenu au moins une note éliminatoire, soit 48,92 %.

La moyenne générale du concours externe est de 6,87/20. La meilleure moyenne est de 15,75/20, soit 31,50 points.

Nombre de postes	Admis à concourir	Présents à l'épreuve de questions	Présents à l'épreuve de rapport	Présence aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre de points exigés	Candidats admissibles
236	1 278	571	556	43,50 %	9/20	18/40	153

Concours interne

Concours	Nombre de présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes \geq à 10	Moyenne
Réponses à une série de questions	615	17	0	202	117	6,67
Rédaction d'un rapport	602	17	0	84	220	8,23

205 candidats sur les 602 candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites ont obtenu au moins une note éliminatoire, soit 34,05 %.

La moyenne générale du concours interne est de 7,45/20. La meilleur moyenne est de 16,25/20, soit 32,50 points.

Nombre de postes	Admis à concourir	Présents à l'épreuve de questions	Présents à l'épreuve de rapport	Présence aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre de points exigés	Candidats admissibles
128	1 295	615	602	46,48 %	9/20	18/40	201

Troisième concours

Concours	Nombre de présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes \geq à 10	Moyenne
Réponses à une série de questions	38	14,50	1	4	9	8,20
Rédaction d'un rapport	38	14	3,50	2	20	9,16

Cinq candidats sur les 38 candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites ont obtenu au moins une note éliminatoire, soit 13,15 %.

La moyenne générale du troisième concours est de 8,68/20. La meilleure moyenne est de 13,25/20, soit 26,50 points.

Nombre de postes	Admis à concourir	Présents à l'épreuve de questions	Présents à l'épreuve de rapport	Présence aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Nombre de points exigés	Candidats admissibles
65	101	38	38	37,62 %	9/20	18/40	20

Globalement, 482 candidats sur les 1 196 présents aux épreuves écrites d'admissibilité ont obtenu au moins une note éliminatoire, soit 40,30 %.

12 personnes reconnues travailleurs handicapés par la Cotorep ou la CDAPH étaient inscrites, cinq se sont présentées aux épreuves écrites d'admissibilité et ont bénéficié des dispositifs spécifiques prévus par la réglementation : tiers temps supplémentaire pour chaque épreuve, certains aménagements particuliers, table plus large, siège de bureau ergonomique par exemple.

Profil des candidats admissibles

83,69 % des candidats admissibles sont des femmes. 69,28 % des candidats admissibles au concours externe ont moins de 30 ans alors que 86,07 % des candidats du concours interne et 100 % des candidats du troisième concours ont plus de 30 ans. Le plus jeune candidat a 23 ans, le plus âgé 64 ans, et l'âge moyen est de 36 ans.

La majorité des candidats admissibles est domiciliée en Île-de-France (60,43 %).

87,58 % des candidats admissibles au concours externe, 60,69 % des candidats admissibles au concours interne et 65 % des candidats admissibles au troisième concours ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (baccalauréat + 2).

Un examen des dossiers d'inscription montre que les candidats sont majoritairement en poste dans la fonction publique depuis plusieurs années avec le statut de non titulaire ou de titulaire.

Les candidats déclarent à hauteur de 58 % qu'ils n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils se sont préparés seuls. La préparation suivie auprès du CNFPT représente 21,66 % des candidats admissibles.

L'admission

Concours externe

Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes > à 10	Moyenne
152	19	1	110	11,53

La meilleure moyenne (admissibilité + admission) du concours externe est de 15,67/20, soit 47 points.

Postes	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Seuil d'admission	Candidats admis
236	1 278	556	9/20	153	152 (99,35 %)	10/20	114

Concours interne

Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes > à 10	Moyenne
200	19,50	2,75	126	11,46

La meilleure moyenne (admissibilité + admission) du concours interne est de 16,50/20, soit 49,50 points.

Postes	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Seuil d'admission	Candidats admis
128	1 295	602	9/20	201	200 (99,50 %)	10/20	137

Le concours interne a bénéficié d'un transfert de 9 postes non pourvus en provenance du troisième concours.

Troisième concours

Nombre de présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes > à 10	Moyenne
20	18	6	16	12,25

La meilleure moyenne (admissibilité + admission) du troisième concours est de 14,17/20, soit 42,50 points.

Postes	Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Seuil d'admissibilité	Candidats admissibles	Présents à l'épreuve d'admission	Seuil d'admission	Candidats admis
65	101	38	9/20	20	20 (100 %)	10/20	14

Profil des candidats admis

84,53 % des candidats admis sont des femmes. Cette filière administrative, même pour la catégorie B, continue à attirer majoritairement les femmes.

71,93 % des candidats admis au concours externe ont moins de 30 ans, alors que 84,67 % des candidats du concours interne et 100 % des candidats du troisième concours ont plus de 30 ans.

59,25 % des candidats admis sont domiciliés en Île-de-France.

92,11 % des candidats admis au concours externe, 67,88 % des candidats admis au concours interne et 78,57 % des candidats admis au troisième concours ont un niveau de diplôme supérieur à celui requis (baccalauréat + 2), dont 50,88 % possèdent un diplôme de niveau baccalauréat + 5.

Les candidats de cette session n'ont pas rempli la rubrique relative à leur origine professionnelle (63,02 %), sans doute de peur qu'elle ne les desserve lors du déroulement des épreuves, ce qui démontre une ignorance totale sur les conditions de déroulement d'un concours et sa réglementation.

Les candidats du concours externe déclarent pour plus de 62 % qu'ils n'ont pas suivi de préparation spécifique auprès d'établissements publics ou privés et qu'ils se sont préparés seuls. 18,42 % nous indiquent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

Pour le concours interne, 28,47 % des candidats admis déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT et 52,55 % indiquent une préparation personnelle.

50 % des candidats admis au troisième concours ont suivi une préparation personnelle et 21,43 % des candidats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

Évaluation des outils de sélection

Épreuves écrites

Concours externe - Réponses à des questions de droit public et de finances publiques

Les questions étaient du niveau du concours et permettaient une sélection des candidats. Le niveau des candidats est globalement faible, les correcteurs déplorent un écart très conséquent entre les attentes du concours et les copies des candidats, des lacunes dans

les connaissances, l'organisation et la structuration des réponses. Très peu de candidats ont, en effet, su présenter leurs réponses autour d'une problématique et avec des arguments étayés.

Globalement, les candidats semblent peu préparés à cette épreuve. Le niveau de culture territoriale est très faible. Les candidats ne maîtrisent au mieux qu'un ou deux thèmes sur l'ensemble des questions abordées.

Les candidats ne répondent absolument pas, pour beaucoup, aux attendus du concours (2^e grade de la catégorie B). Les missions de ce grade prévoient un niveau particulier d'expertise dont les candidats sont très éloignés.

Les confusions les plus fréquentes ont porté sur les thèmes suivants : élections municipales et élection du maire, blocs de compétences et clause générale de compétence, étapes et principes budgétaires.

Les lacunes les plus importantes se sont manifestées sur le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale et les différentes structures intercommunales.

Concours interne et troisième concours - Réponses à une série de questions (culture territoriale)

Le sujet était identique pour les deux concours. Les questions sont du niveau du concours et permettent une bonne sélection des candidats, notamment la question sur le management.

Le niveau des candidats est faible dans l'ensemble. Les notions fondamentales ne sont pas maîtrisées. Les candidats n'ont pas de vision des enjeux pour une collectivité territoriale par rapport aux thèmes abordés. Pour les copies moyennes, des connaissances essentielles mais peu de connaissances sur les réformes récentes.

Toutefois, les correcteurs soulignent qu'ils ont pu lire quelques bonnes copies répondant aux objectifs de l'épreuve.

C'est davantage le nombre de questions que le fond de celles-ci qui a pu gêner les candidats. Ces derniers ont eu des difficultés à gérer le temps de l'épreuve.

Concours externe, concours interne et troisième concours - Rédaction d'un rapport

Le sujet était identique pour les trois concours. Il était en lien avec les problématiques locales et permettait la formalisation de solutions opérationnelles appropriées.

Le niveau des candidats est jugé de faible à moyen tant en méthodologie qu'en connaissances et niveau d'expression. Le cadrage de l'épreuve n'est globalement pas compris par les candidats. Certains aspects essentiels (démarche qualité, méthodologie de projet, enjeux internes) sont souvent occultés en partie 1 et traités en partie 2. La complémentarité entre les deux parties est importante.

Très peu de connaissances personnelles, les candidats restent centrés sur les informations contenues dans le dossier.

Épreuve orale (entretien avec le jury)

Le jury de cette session a adopté les grilles d'entretien ci-dessous.

Concours externe

Exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel : 5 minutes maximum, 3 points.

Connaissances, aptitude à exercer les missions et à encadrer une équipe, savoir-faire : 15 minutes, 15 points. Le jury pouvait recourir à des mises en situation professionnelle.

Tout au long de l'entretien : motivation, 2 points.

Concours interne

Exposé du candidat sur les acquis de son expérience : 5 minutes maximum, 3 points.
Connaissances, aptitude à exercer les missions et à encadrer une équipe, savoir-faire : 15 minutes, 15 points. Le jury pouvait recourir à des mises en situation professionnelle.
Tout au long de l'entretien : motivation, 2 points.

Troisième concours

Exposé du candidat sur les acquis de son expérience : 5 minutes maximum, 3 points.
Connaissances, aptitude à exercer les missions et à encadrer une équipe, savoir-faire, capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel : 15 minutes, 15 points. Le jury pouvait recourir à des mises en situation professionnelle.
Tout au long de l'entretien : motivation, 2 points.

Niveau des candidats

Points forts

Respect du délai imparti pour la présentation de 5 minutes (exposé préparé, notamment pour le concours interne), implication des candidats dans leur domaine d'activités (motivation exprimée), mise en valeur des connaissances pratiques (bonne expression orale), bonne maîtrise de la notion de service public, qualités d'écoute et d'empathie.

- Pour le concours externe : il a été constaté une curiosité intellectuelle, un bon niveau de connaissances générales, de bonnes connaissances de leur métier car il s'agit en très grande majorité de « faux externes », la plupart ont un domaine d'expertise (économie, insertion...), globalement ce sont des candidats surdiplômés (master 1, master 2).

- Pour le concours interne : bonnes connaissances de l'environnement territorial (sens pratique et pragmatisme), une relative bonne maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales, des parcours professionnels valorisés.

- Pour le troisième concours : niveau plutôt correct, beaucoup sont déjà en poste dans la fonction publique.

L'actualité territoriale est globalement connue, les meilleurs candidats ont une bonne maîtrise des enjeux territoriaux. Certains savent bien se projeter dans leurs futures fonctions, le rôle de futur manager est notamment bien appréhendé.

Points faibles

A contrario, le jury a également pu constater de la part d'un certain nombre de candidats un manque de préparation à l'épreuve (un niveau de connaissances générales assez faible), un manque de recul (une présentation un peu trop scolaire), une faible maîtrise des fondamentaux.

Des réponses approximatives, parfois volubiles pour tenter de combler des carences, des confusions de vocabulaire (exemples : « élections communales », « budget additionnel », « budget primaire »...).

Des savoirs théoriques, voire livresques qui ressemblent plus à des questions de cours bien apprises qu'à des informations comprises et assimilées (et pourtant, globalement, les candidats sont en poste en collectivité).

Des difficultés à s'impliquer en qualité d'encadrant lors d'une mise en situation professionnelle conflictuelle. Pas d'ambition pour l'encadrement et les mises en situation ne sont pas toujours comprises.

Mauvaise gestion du stress.

Les enjeux territoriaux ne sont pas toujours maîtrisés.

Le projet professionnel est peu ou mal défini, des difficultés réelles à valoriser l'expérience et/ou à la restituer.

Des motivations peu convaincantes (voire inexistantes).

Des difficultés à s'extraire de son cœur de métier.

La nature de cette épreuve est jugée adaptée et indispensable par l'ensemble du jury.

Pour le concours externe, les candidats ne doivent pas négliger la présentation de leur formation initiale sous prétexte que la plupart d'entre eux sont déjà en poste en collectivité.

Les candidats doivent démontrer davantage d'intérêt pour un projet professionnel construit et réfléchi. Ils doivent prendre de la hauteur, du recul, ne pas rester uniquement sur leur domaine d'activité et avoir une analyse plus transversale.

Quelques conseils aux futurs candidats

Afin d'éviter les désillusions d'un échec à ce concours, les candidats doivent prendre conscience d'un certain nombre de points.

Un concours nécessite une préparation sérieuse impliquant un investissement du candidat. Il est indispensable de :

- s'informer sur la nature des épreuves du concours, prendre connaissance des cadrages des différentes épreuves, des annales du concours, rechercher des organismes qui peuvent vous aider à préparer le concours ;
- connaître l'environnement dans lequel on souhaite évoluer, s'intéresser aux modalités de fonctionnement des collectivités territoriales, à leurs enjeux et à leur évolution possible, s'intéresser à l'actualité relative aux collectivités territoriales, mais également à la fonction publique en général ;
- acquérir si on n'a pas ce profil un vocabulaire juridique, posséder des connaissances en matière de finances publiques, de gestion des ressources humaines et également avoir un bon niveau de culture générale ;
- travailler son écrit, concernant aussi bien la méthodologie des épreuves écrites que la syntaxe et l'orthographe ; savoir synthétiser, se mettre dans les conditions du concours afin de vérifier si on est en capacité de gérer le temps de l'épreuve.

Pour l'oral, se concentrer sur les objectifs attendus de cet entretien professionnel afin d'éviter les délayages ou phrases sans fin, les hors sujets. Il faut savoir :

- adapter ses réponses au contexte du concours, développer des capacités de synthèse et de réponses structurées et précises ;
- démontrer sa curiosité, son ouverture d'esprit, savoir défendre son point de vue mais en évitant les affirmations péremptoires ;
- mieux anticiper au-delà du concours le chemin à parcourir pour pouvoir assumer pleinement les responsabilités dévolues à un cadre dirigeant de la fonction publique territoriale ;
- ne pas attendre les résultats d'admissibilité pour se préparer à l'oral ;
- travailler le positionnement en qualité de cadre et la culture territoriale notamment ;
- bien préparer également l'exposé de 5 minutes, faire ressortir la motivation, éviter de réciter ;
- aller chercher l'information, s'interroger, s'extraire de sa collectivité ;
- développer un sens critique, montrer de l'ambition.

Conclusion

Les sujets des épreuves écrites étaient adaptés à la catégorie et en adéquation avec l'action des collectivités territoriales.

La sélectivité du concours est affirmée aussi bien pour les épreuves écrites d'admissibilité que pour l'épreuve orale d'admission.

Il est indispensable de souligner que la réussite à ce concours nécessite des candidats un véritable investissement dans leur préparation. Il faut non seulement acquérir un bon niveau de culture générale (orthographe et syntaxe sont des atouts non négligeables) et une véritable connaissance de l'environnement territorial, de son actualité et de ses enjeux, mais également démontrer des qualités de management, un sens avéré du service public et avoir conscience du rôle qu'un cadre doit tenir dans le processus d'aide à la décision auprès des élus.

Beaucoup de candidats sont insuffisamment préparés. Certains pensent que leur niveau de diplômes, supérieur à celui requis pour l'accès au concours externe, leur permet de réussir ce concours sans effort particulier, d'autres en raison de la professionnalisation des épreuves et étant déjà en poste considèrent à tort qu'ils n'ont pas à suivre de préparation spécifique, leur parcours professionnel et les responsabilités exercées devant largement suffire pour convaincre le jury.

Chaque épreuve doit être préparée avec sérieux et minutie. On n'attend pas les résultats d'admissibilité pour travailler son oral car on risque de faire des impasses sur des thèmes dont on pourrait avoir mal évalué l'importance. Par ailleurs, l'actualité se suit au jour le jour et pas seulement trois semaines avant un oral.

Lors de cette session, le jury a pu sélectionner des candidats qui ont su démontrer des qualités rédactionnelles mais également des capacités managériales ainsi qu'un sens du service public indéniable et enfin un certain intérêt pour la fonction publique territoriale et son devenir.

Le jury a, tout au long de cette session, eu pour objectif principal de sélectionner des lauréats de qualité qui sont ou seront les futurs cadres de nos collectivités territoriales.

La Présidente du jury
Florence MARY,
Adjointe au maire d'Ermont (95)